

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

AGENCE DIRECTE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix, et à Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITE.

LES LIBERTÉS MODERNES ET LA DERNIÈRE ENCYCLIQUE

L'encyclique Libertas indique admirablement aux catholiques ce qu'ils doivent penser des libertés modernes et quel usage ils doivent en faire.

Ces libertés modernes sont le résultat historique de la rupture de l'unité religieuse. Lorsque la République chrétienne, œuvre du catholicisme, fut déchirée par le schisme et l'hérésie, et que diverses confessions se disputèrent l'empire dans plusieurs pays, les libertés modernes apparurent comme des conséquences.

Dès la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, les idées et les formules de tolérance devinrent l'objet d'ardentes discussions. Le premier, Bossuet, distingua la tolérance dogmatique et la tolérance civile.

Les lois libérales et libérales sont de date plus récente encore. S'il est facile de suivre la genèse historique et politique du libéralisme, il est impossible de découvrir la paternité, l'origine précise de la formule.

Un début, le grand parti libéral était surtout un parti politique qui respectait l'Eglise et la religion. Pour à mesure que l'absence de toute influence devenait plus absolue, le libéralisme a commencé à prêcher la séparation des deux pouvoirs.

Dans son livre : *Vingt ans de polémique*, M. Woeste a parfaitement décrit ce état successifs de libéralisme belge, et comme la Belgique a été regardée comme la terre classique des libertés modernes, on peut appliquer ses expériences à tout le continent.

Après la déclaration pontificale, nous marchons dorénavant dans une voie droite et connue.

gieuse serait absolue, la liberté des cultes, erreur dogmatique, pourrait devenir un danger social.

L'Etat a non-seulement le devoir de professer une religion, mais il a le droit de défendre contre toute attaque l'unité religieuse, car cette unité est une force, un bien, une garantie de l'ordre et de la sécurité.

Mais prenons la cas où diverses confessions vivent en présence, appliquons ces principes à un pays, à une époque où les principes du protestantisme, du judaïsme, le libre-pensée, les partis les plus opposés se conduisent dans la société, la question change d'aspect, non pas philosophiquement, mais socialement et politiquement.

Dans cette hypothèse, socialement et historiquement parlant, la liberté des cultes peut être tolérée.

Ces deux dernières distinctions sont très importantes. D'ailleurs, quand le Pape discute l'idée de tolérance, il complète sa pensée, en disant que l'Eglise « peut acquiescer à certaines libertés modernes ». Il ajoute : « Si la situation vient ensuite à s'améliorer, l'Eglise usera évidemment de sa liberté, en employant tous les moyens, persuasions, exhortations, prières, pour remplir la mission qu'elle a reçue de Dieu ».

Enfin, dans la pratique de la vie, aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir, mais chacun est à soi-même sa propre loi.

Après la déclaration pontificale, nous marchons dorénavant dans une voie droite et connue.

(1) *Le libéralisme catholique* 1849. Mélanges. (2) *Portraits contemporains*.

Or, qu'en est-il ? Léon XIII ne parle ni de violence, ni de suppression. Il n'indique que les moyens moraux, tels qu'ils sont permis en usage dans notre société contemporaine.

Le cardinal Deschamps écrivait jadis à ce sujet (3) : « L'erreur par elle-même n'a pas de droits ; mais les âmes trompées ont des droits surtout lorsqu'elles sont hérétiques des erreurs qui les trompent, et parmi ces droits il faut compter celui d'être défrôlés comme doivent l'être des intelligences libres, des consciences sincères ».

Quant donc la liberté religieuse a été brisée, la liberté n'est-elle pas alors le droit commun de ceux qui possèdent la vérité et de ceux qui la cherchent sincèrement ?

Or, par de conciliabules plus ou moins secrets et discrets, de négociations engagées entre certains députés du centre républicain et les députés de la Droite, on cherchait un terrain d'accord pour associer les deux camps politiques véritablement conciliatoires et par conséquent nationale.

Nous ne savons quelle sera la fortune de ces pourparlers. Mais ce qui nous apparaît clairement, c'est que le jour parlementaire de mardi a démontré leur inutilité.

Il n'y a plus de Centre à s'écrier-t-on partout. Les partis extrêmes sont mis en présence, et du choc des opinions contraires peuvent sortir les plus compliquées.

C'est vrai, pour l'instant. Mais, il faut se souvenir que ce ne sont pas des vérités éternelles. Nous ne pouvons croire que, par dépit ou par étonnement, d'honnêtes gens se soient fait la partie, que l'archaïque menace. Nous ne pouvons croire que des sentiments ou des intérêts personnels détournent les hommes publics, que nous estimons de leur premier devoir, qui est de faire face aux dangers sociaux dont nous sommes environnés.

Il faut penser à son pays avant de penser à son parti. Nous sommes assurés qu'il n'est pas, à la Chambre des députés, un seul homme de Droite qui s'engage contre la vérité de cette maxime morale.

Voilà pourquoi, à l'heure même où tout le monde désespère de voir appliquer la politique de l'apaisement, nous nous adressons à nos amis de la Droite, et de la mettre en pratique. L'histoire nous enseigne que ce ne sont jamais les solutions extrêmes qui prévalent dans les temps troublés.

(3) *Question religieuse*.

Riachuelo actuel, dit-o, 3 kil.; ensemble, 27 kilomètres de quais de débarquement.

REVUE DE LA PRESSE

La République Française qui avait réservé, hier, son appréciation sur la « victoire » de M. Floquet, donne aujourd'hui son avis : « M. le président du conseil s'en est donné à l'aise, non de se plaindre, que l'on n'ait pas cherché à lui faire un procès, mais de se plaindre lui-même, quand il lui a plu de le faire, aux déclarations de politique générale qui ont terminés son discours en réponse à l'interpellation de M. Floquet ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

sur l'issue de la partie qui va se jouer entre les conservateurs et les radicaux, entre les monarchistes et les républicains.

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

« Quant à nous, avons-nous besoin de le dire ? Nous n'avons garde de méconnaître la signification des paroles de M. Floquet, et si nous nous en souvenons, nous nous en souvenons de bien réfléchir à ce sujet qui est un des plus importants, des plus difficiles et des plus graves de notre politique intérieure ».

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 4 juillet. — L'Officiel publie : Médaille de 1re classe : M. Lesieur, adjudant des pompiers à Dunquerque. Médaille de 2e classe : M. Verheke, caporal au même corps.

Paris, 4 juillet. — Vendredi s'ouvrira devant le tribunal correctionnel les débats du procès Villeneuve, accusé d'homicide par imprudence en vendant des vins frelatés.

Paris, 4 juillet. — Vendredi s'ouvrira devant le tribunal correctionnel les débats du procès Villeneuve, accusé d'homicide par imprudence en vendant des vins frelatés.

Paris, 4 juillet. — La grève prend de l'extension. Tous les coupeurs de velours ont cessé le travail ce soir, réclamant le retour à l'ancien tarif de dix francs qui a été successivement réduit à 7 francs.

Paris, 4 juillet. — Un épais brouillard, sur les côtes de l'Atlantique, a causé de graves sinistres maritimes.

Paris, 4 juillet. — Un déjeuner à l'Elief aujourd'hui, à midi, au premier étage de la tour Eiffel. Les invités, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre d'hommes politiques, de représentants de la presse, d'ingénieurs, etc., s'étaient réunis au pavillon de la presse, 10, avenue de Laborde.

Paris, 4 juillet. — La proposition, déposée par M. Pion, député de la Haute-Garonne, ayant pour objet de modifier les formalités relatives à la vente

BOURSE DE PARIS

Table of stock market data for Paris, including various bonds, shares, and exchange rates.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Table of closing market prices for various commodities and goods.

DERNIERE HEURE

Looney, à baisser le prix du loyer de 100.000 francs. Le théâtre est laissé pour trois ans, à la disposition de l'Etat.

Le ministre de la marine à Brest

Paris, 5 juillet. — Le ministre de la marine et des colonies, accompagné du lieutenant de vaisseau D'zès, attaché à son état-major, est parti ce matin, par le train de sept heures trente de Brest.

Le voyage de M. Carnot dans le Sud-Est

Paris, 5 juillet. — La représentation de la Côte-d'Or et de la Côte d'Azur ont été reçues, ce matin, par le ministre de l'Intérieur, M. M. Magnin, sénateur, président du Conseil général, a remis, à M. Carnot, la délibération du Conseil, l'invitant à arrêter dans ce département, lors de son voyage dans le Sud-Est.

Le conseil des ministres

Paris, 5 juillet. — Le conseil des ministres est réuni ce matin, à 10 heures, au ministère de l'Intérieur.